1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FFM MOTOCROSS
COURSE SUR PRAIRIE

www.ffmoto.org

Date de début : 27/07/2014 Date de fin : 27/07/2014 N° d'inscription FFM : 256

Lieu : COULLONS

Moto-Club : MC COULLONS N° d'affiliation : 3025

Nom de l'Organisateur Technique : Laurent VIGIER

Adresse : 24 route de Cerdon 45720 COULLONS

e-mail : lauvigier@orange.fr Téléphone : 02.38.29.25.65

Site Internet : www.mccoullons.w.pw

ARTICLE 1 - ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 - OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de course	Christian BRUERE	Licence N° 005313
Président du Jury ou Arbitre	J.Michel PELLOILLE	Licence N° 054186
1er Membre du Jury	Pierre GOUSSARD	Licence N° 011927
2ème Membre du Jury	Christophe PERRAY	Licence N° 114631
Commissaire technique responsable	Philippe NICOLAS	Licence N° 120626
Responsable du chronométrage	Jacques ROBLIN	Licence N° 021065

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

ARTICLE 3 - CATEGORIES

Nom	Description (âge, type de véhicule, licences, tarifs...)		
Championnat de Ligue Minivert 65	7 à 11 ans	Licences : NJ1 NJ2 NJ3	25€
Championnat de Ligue Minvert 85	9 à 12 ans	Licences : NJ2 NJ3	25€
Trophée Quad	Licences : NCB - NCA		35€
Open série A	125cc à 450cc	Licences : NCB - NCA - LAJ	30€
Open série B	125cc à 450cc	Licences : NCB - NCA - LAJ	30€
Open série C	125cc à 450cc	Licences : NCB - NCA - LAJ	30€
Open série D	125cc à 450cc	Licences : NCB - NCA - LAJ	30€
Motos Anciennes	125cc à 450cc	Licences : MAT - NCB - NCA	30€

Engagements :

Site Internet..... pour le chpt Minivert + Trophée Quad (www.engage-sports.com)

Contact..... autres courses : Laurent VIGIER

Adresse..... 24 route de Cerdon 45720 COULLONS

Téléphone ..... 02.38.29.25.65 e-mail..... lauvigier@orange.fr

Chronométrage :

Location de transpondeurs ... Oui

Tarif de location..... 10€ Caution ..... 200€

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

ARTICLE 4 - CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☑ oui ☐ non
Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'age et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter **leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte** de cuir, casque). En ce qui concerne le **contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté** d'interdire le départ à tout pilote dont **le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM** dans les Règles Techniques et de Sécurité, **en refusant le marquage de la machine.**
Pour toute autre anomalie constatée lors **de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de** course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 - RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 - MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical ..... **Steven VERBECK**
Nombre de secouristes..... **4**
Hôpital le plus proche..... **Gien**
Nombre d'ambulances **1**
Temps de trajet (en mn)..... **10**

ARTICLE 7 - PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Accès

Nom du circuit ..... **La Mardelle**
Ville la plus proche..... **COULLONS**
Coordonnées GPS .....

Le plan d'accès au site est annexé au présent règlement.

Caractéristiques

Longueur **1045m**
Largeur de la grille de départ..... **30m**
Nombre de poste de Commissaires de piste..... **12**
Largeur minimum **8m**
Longueur de la ligne droite de départ..... **89m**

La capacité correspond au nombre de véhicules autorisés à rouler en simultané sur le circuit.

Capacité en essais -------- Pour les motos ~~21~~ 26 Pour les quads ou side-cars ~~18~~ 19
Capacité en manche------ Pour les motos ~~21~~ 26 Pour les quads ou side-cars ~~18~~ 16

Le plan du site de pratique est annexé au présent règlement.

VISA CLUB	VISA LIGUE	VISA FFM N° 14 10702
Date : le 27/05/2014	Date : le 11 JUIL 2014	Date : le 15/07/14
Signature :	Signature :	Signature :
MOTOCLUB DE COULLONS 45720 COULLONS	LIGUE MOTOCYCLISTE DU CENTRE Secrétaire	FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME